

40 ans d'expertise en sécurité et technologies laser au service de vos enjeux les plus critiques.

Recyclage Personne Compétente en Sécurité Laser

Niveau 3 / Réf : SE.3R (Formation labellisée CoNSOL)

IREPA LASER est membre de la Commission Nationale de Sécurité Optique qui garantit la compétence des formateurs, le contenu des formations et le respect d'une charte de qualité. D'autre part des frais sont perçus par la CNSO au titre de l'inscription des participants dans le fichier national des Personnes Compétentes en Sécurité Laser (pour plus d'information, nous contacter).

Cette formation s'adresse avant tout à des personnes ayant déjà suivi une formation PCSL à IREPA LASER ou ailleurs. Le code du travail impose un recyclage régulier avec pour objectif de raviver les connaissances et d'actualiser les contraintes réglementaires et normatives.

Informations pratiques

DATES (INTER)

- du 10 au 11 septembre 2026
- 30 octobre 2026
- du 15 au 16 décembre 2026

ORGANISATION

- Inter : visio ou présentiel Paris, Lyon, Strasbourg selon dates
- Intra possible : visio ou en présentiel sur site

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

580€ HT
dont 50€ de frais CoNSOL

RESPONSABLE TECHNIQUE/PÉDAGOGIQUE :

Franck RIGOLET

EN SITUATION DE HANDICAP ?

Contactez notre référent à referent.handicap@irepa-laser.com

SATISFACTION CLIENT

99,3%

Note de satisfaction calculée sur les sessions de l'année 2025

Informations clés

PRÉREQUIS

Personne ayant déjà suivi une formation PCSL depuis moins de 5 ans.

CLASSES ACCESSIBLES

Toutes classes

VALIDATION

- Renouvellement de l'attestation de formation de Personne Compétente en Sécurité Laser (Homologué par la CoNSOL. Le titulaire sera référencé dans le fichier national des PCSL).
- Remise d'un certificat de réalisation.

RESPONSABLE TECHNIQUE/PÉDAGOGIQUE :

Franck RIGOLET

Objectifs de la formation

- Identifier les risques laser généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Évaluer les risques d'une installation.
- Connaître les évolutions de la réglementation et ses conséquences.
- Se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail
- Utiliser les moyens de prévention et de protection adaptés..

Public concerné

- Personne ayant déjà suivi une formation PCSL depuis moins de 5 ans.
- Personnes intervenant sur des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieurs à l'Exposition Maximale Permise avec manipulation du faisceau.
- Classes autorisées : Toutes les classes.
- Responsable sécurité, animateurs sécurité, agents HSE, ingénieurs maintenance, chefs d'atelier, membres CHSCT, médecins...

Programme

Jour 1**Bilan des connaissances****Les lasers industriels**

- Propriétés du faisceau laser
- Radiométrie

Recensement des risques lasers

- Les effets physiologiques

La prévention et la protection

- Les principes généraux de protection
- Les dispositions particulières applicables
- Les protecteurs individuels et collectifs
- L'implantation sur un site et la signalétique

Évolution des réglementations et normalisations

- Conformité des systèmes
- La classification des lasers (+ TD)
- Les valeurs limites d'exposition (+TD)

Étude de cas sur machine laser**Contrôle des acquis et validation du niveau 3****Références**

- Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006
- Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
- Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
- Normes NF EN 60825-1